BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL ÉCOPHYTO

BSV FLASH MARAICHAGE – N°2 DU 10 NOVEMBRE 2021

rédigé par Claire NICOLAS - Chambre d'agriculture Pays de la Loire - CDDL

ACTUALITÉS

Bilan Météorologique P.1
Ravageurs P.2
Maladies P.2
FOCUS : Ortie Royale P.3

Accéder au site de la Surveillance Biologique du Territoire en cliquant ici

Les conditions climatiques plus ensoleillées de cette semaine ont fait chuter les températures. Ces conditions climatiques ont fortement ralenti l'activité des ravageurs et maladies en plein champ.
Sous abri, les ravageurs (pucerons, chenilles, altises, mouches) profitent de l'augmentation des températures lié à l'ensoleillement important pour se développer.
Le retour de l'humidité semaine prochaine devrait être favorable aux maladies. Veillez à bien aérer les abris pour limiter leur développement.

BILAN METEOROLOGIQUE

Source : Weather Measures

	Pluviométrie 2021 mm (S 44)	T min (S 44)	T max (S 44)
Allonnes (49)	523,5 mm (+17,2)	-1,3°C	14,7°C
Challans (85)	603 mm (+20,3)	0,1°C	16,5°C
St-Philbert-de-Grand-Lieu (44)	597,8 mm (+22,2)	-1,7°C	17°C
La Planche (44)	590,7 mm (+20,2)	-2,4°C	16,5°C
Laval (53)	500,1 mm (+12,5)	-0,8°C	13,9°C
La Roche-Sur-Yon (85)	591,9 mm (+15,7)	1,3°C	15,3°C
St-Mathurin-sur-Loire (49)	552,5 mm (+16,9)	-1,9°C	14,3°C

Les conditions climatiques humides du weekend précédent ont été remplacées par des températures fraiches et un ciel dégagé. Ces conditions climatiques ont ralenti l'activité des ravageurs et des maladies en plein champ.
Sous abri, le temps ensoleillé est favorable à l'augmentation des températures.

Ces conditions sont favorables au développement des ravageurs sous abri.
Les conditions météorologiques devraient se radoucir en début de semaine prochaine avec un retour des températures minimales supérieur à 5°C.
Veillez à bien aérer vos abris pour limiter l'humidité et le développement de maladies.

ABONNEMENT BSV

Retrouvez le bulletin de santé du végétal sur le web…
- www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr
- www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
- www.polleniz.fr

… ou inscrivez-vous en ligne pour être informé directement par mail de chaque nouvelle parution : https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/surveillance-biologique-du-territoire/abonnez-vous-gratuitement-aux-bsv

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

POLLENIZ PROTÉGER LE VÉGÉTAL ET NOTRE ENVIRONNEMENT

RAVAGEURS

Alliums

En semaine 45, on observe de la **mouche mineuse** à Saumur (49) avec 1,5 individus par piège. Sur les autres sites d'observations dans le 49, aucune mouche mineuse n'est observée cette semaine;
Dans le 44, en fin de semaine 43, on nous signale que le vol de la mouche mineuse est toujours en cours.

Brassicacées

Le vol de la **mouche du chou** et de la **mouche des semis** est toujours en cours dans les parcelles de chou sous abri. A Longué-Jumelles (49) et Dénezé-sous-Doué (49), 0,5 mouche des semis par bols est capturée en semaine 45. A Dénezé-sous-Doué, 0,5 mouche du chou par bols est capturée en semaine 45. Aucune mouche du chou n'a été capturée à Longué-Jumelles (49).

Des **altises** sont observés sur la culture de radis à Longué-Jumelles (49) : 80% des plantes sont touchées. A Dénezé-sous-Doué (49) et Longué-Jumelles (49), des altises sont également retrouvés dans les bols jaunes en parcelle de chou.

Des **pucerons verts et cendrés** sont observés sur culture de chou à Longué-Jumelles (49) et Ste-Gemmes-sur-Loire (49). On dénombre 50% de plantes présentant du puceron vert à Longué-Jumelles (49) et 10 % présentant du puceron vert et 10% du puceron cendré à Ste-Gemmes-sur-Loire (49).

A Ste-Gemmes-sur-Loire (49), on nous signale la présence de **noctuelle défoliatrice** sur 60% des plantes.

Carotte-Céleri

En semaine 19, aucune **mouche de la carotte** n'a été piégée à Longué-Jumelles (49) et Ste-Gemmes-sur-Loire (49). A Dénezé-sous-Doué (49), 0,5 mouche de la carotte par plaques a été capturée.

En semaine 45, le vol de la **mouche mineuse** du céleri est toujours en cours. A Dénezé-sous-Doué (49), 1 mouche du céleri par plaque a été piégée en parcelle de carotte. A Longué-Jumelles (49) et Ste-Gemmes-sur-Loire (49), 0,5 mouche par plaque a été capturée. Des galeries de mouche mineuse sont observées en culture de céleri branche à Ste-Gemmes-sur-Loire (49).
En parcelle de panais-porte-graine, à Corné (49), Beaufort-en-Vallée (49) et Longué-Jumelles (49), on dénombre respectivement 4,5 mouches, 17 mouches, et 5 mouches par plaques.

Salades-Epinard-Mâche

A Longué-Jumelles (49) et Ste-Gemmes-sur-Loire (49), on nous signale la présence de **pucerons** sur culture de laitues : 10% des plantes présentent au moins un individu.
A Ste-Gemmes-sur-Loire (49), des pucerons sont également observés sur culture d'épinard : 20% des plantes présentent au moins un individu.

Des **chenilles défoliatrices** sont observées sur culture de laitue en semaine 45 à Longué-Jumelles (49) et Ste-Gemmes-sur-Loire (49)

MALADIES

Alliums

Sur l'ensemble des parcelles voilées du réseau, des dégâts de **rouille** et d'**alternaria** sont observés.

Brassicacées

Dans le 44, on nous signale la présence de **mildiou** sur les cultures de radis, navet et roquette en fin de semaine 43.

Salade-Mâche

On nous signale la présence de **botrytis** sur 20% des plantes et de **sclérotinia** sur 10% des plantes en culture de laitue à Longué-Jumelles (49). A Ste-Gemmes-sur-Loire (49), aucune maladie n'est observée sur la culture de laitue.

En culture de mâche à Craon (53), on nous signale qu'aucune maladie n'est observée.
Dans le 44, en fin de semaine 43, on nous signale la présence de **phoma**, **bactériose** et **rhizoctone** sur la culture de mâche sous chenilles.

FICHE FOCUS : ORTIE ROYALE

Source : Iriisphytoprotection

Description

L'ortie royale est une plante herbacée annuelle originaire d'Eurasie. La **tige** est carrée, renflée à la base des nœuds et elle se ramifie en rameaux opposés. Elle mesure de 30 à 100 cm. Des poils sont présents sur toutes les parties de la plante, ils sont particulièrement raides sur la tige. La **racine** est pivotante et possède des branches latérales.

Les **feuilles** mesurent de 5 à 10 cm de long par 1 à 5 cm de large et présentent des nervures profondes donnant du relief au limbe. Les feuilles sont fortement dentées, pubescentes et possèdent de longs poils raides, particulièrement sur la face supérieure.

Les **fleurs** sont blanches à roses avec des teintes pourpres. Elles mesurent de 15 à 23 mm de long.

La **graine** est grise-brune et comporte des points plus foncés. Elle est ridée, et porte une cicatrice ronde et saillante à sa base. Chaque graine mesure 3 mm de long par 2,3 mm de large et 1,6 mm d'épaisseur.

La **plantule** est de couleur vert clair et les feuilles sont opposées. Les cotylédons sont de forme orbiculaire et se terminent, de chaque côté du pétiole, par une dent étroite visible à l'œil nu. Leur pétiole est poilu et aussi long que le limbe. Les premières feuilles sont lancéolées, faiblement dentées et pétiolées.

Espèces semblables

Le **galinsoga cilié** (*Galinsoga quadriradiata*) et la **grande ortie** (*Urtica dioica*) peuvent être confondus avec l'ortie royale. Le galinsoga cilié, au stade végétatif, se distingue par sa tige ronde et ses feuilles qui portent 3 nervures apparentes. À l'inflorescence, il se distingue par ses petites fleurs composées de fleurons tubulés jaunes et de fleurons ligulés blancs. La grande ortie, au stade végétatif, se distingue par sa tige ronde et son système racinaire qui comprend des rhizomes. De plus, la grande ortie porte des poils qui sont très urticants. Son inflorescence est en panicule allongée.

Ortie royale – Crédit photo : Syngenta

FICHE FOCUS : ORTIE ROYALE

Conditions favorables

L'ortie royale est une mauvaise herbe qui peut former des colonies denses dans les champs de céréale, de maïs, les prairies à l'établissement et les jardins. C'est une plante qui croît dans les milieux où la matière organique est abondante et dans les sols bien irrigués. Le pH optimal de sa croissance est de 5,0 à 6,0.

Mesures préventives et curatives

Pour **prévenir** l'apparition de populations d'ortie royale :

Empêcher la production de graines en coupant/arrachant les plants avant l'apparition des fleurs.
Un système où le sol n'est pas travaillé tend à diminuer la quantité d'ortie royale dans les champs contrairement au travail du sol conventionnel.
Nettoyer les équipements à la sortie des champs infestés pour ralentir sa propagation.

Pour **réprimer** l'ortie royale ou réduire les populations :

Pratiquer le faux-semis au printemps, le sarcleur détruira les plantules.
Effectuer une jachère des champs fortement envahis.
Utiliser, dans la rotation, des plantes compétitrices qui couvriront le sol rapidement et efficacement.

Les curseurs de risque utilisés ont pour objectif de synthétiser l'ensemble des informations : observations, période de risque, données météo, modèles, … sauf lorsque cela est précisé

1 = risque faible; 2 = risque assez faible; 3 = risque moyen; 4 = risque assez fort; 5 = risque fort

RÉSEAU DE SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE 2021 PAYS DE LA LOIRE

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL ÉCOPHYTO

Rédacteur : Cécile SALPIN - CAPDL- CDDL - cecile.salpin@pl.chambagri.fr

Directeur de publication : Denis Laizé - président du Comité régional de surveillance biologique du territoire.

Groupe technique restreint : CDDL - SRAL - GDM - CDDM - POLLENIZ.

Observateurs : CDDL - CDDM - Coopérative Rosée des champs - Fleuron d'Anjou - GAB44 - CAB - GDM - Val Nantais - CLAUSE - Terrena Semences - Vilmorin - CNPH La Ménitré – CECOVAL - L'Aubépin - Maraichers.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CAPDL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.

Action copilotée par les ministères chargés de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la recherche
avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Écophyto.